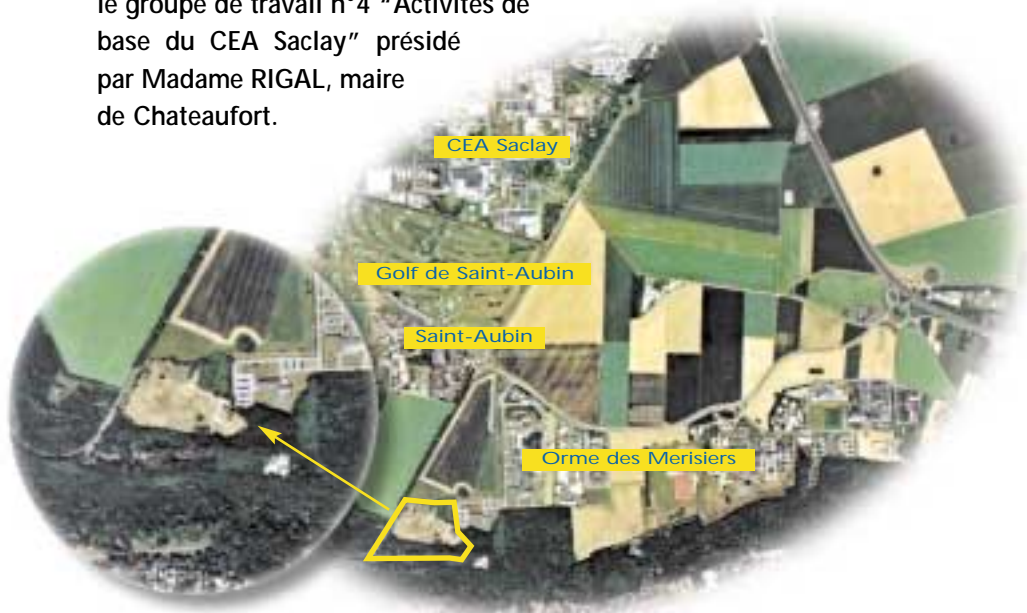


## Enquête publique sur la déposante de l'**Orme des merisiers** à Saint-Aubin, propriété du CEA

Informations recueillies et diffusées par  
le groupe de travail n°4 "Activités de  
base du CEA Saclay" présidé  
par Madame RIGAL, maire  
de Chateaufort.



Ce site, conformément à l'arrêté préfectoral n°93.2903 du 30 juillet 1993, a été assaini en surface et les déchets enfouis au niveau de l'ancienne petite carrière ont été confinés par la mise en place d'un dispositif étanche protecteur.

Une surveillance régulière de la qualité des eaux de la nappe des sables de Fontainebleau est exercée au voisinage du site.

## Enquête publique :

- du 6 juin au 7 juillet 2000 inclus en mairie de Saint-Aubin
- heures d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h30, le samedi de 9h30 à 11h30
- dossier également consultable en préfecture aux heures normales d'ouverture (de 9h à 16h au bureau 214)
- demandée par la Préfecture de l'Essonne par arrêté n° 2000-PREF-DCL/0176 du 19 avril 2000 pour constitution de servitudes d'utilité publique sur les anciennes dépositantes de l'Orme des Merisiers à Saint-Aubin
- Thierry FLIPO,  
Commissaire-enquêteur

## Actions envisagées dans les années à venir :

dès l'ouverture du Centre de stockage des déchets très faiblement radioactifs :

- caractérisation du site en trois dimensions
- élimination de la membrane d'étanchéité et des boues de la "petite carrière"
- élimination des boues des fosses et des déchets TFA en profondeur
- assainissement définitif du site

**Missions de la CLI :** *Information des élus, de la population et de tout partenaire concerné et intéressé par les activités du CEA Saclay. Suivi de leur impact sur l'environnement, la santé des populations, l'économie locale.*

**CEA :** *Commissariat à l'Energie Atomique.*

- Pour toute information sur la CLI, contacter la Direction de l'Environnement du Conseil Général de l'Essonne  
tél. : 01 60 91 97 05

- Pour toute information sur l'enquête publique, vous pouvez écrire à Thierry FLIPO à la Mairie de Saint-Aubin ou le rencontrer lors de ses permanences : mardi 6 juin 2000 (9h30-11h30), samedi 17 juin 2000 (9h30-11h30), mercredi 21 juin 2000 (9h30-11h30), jeudi 29 juin 2000 (15h00-17h00), vendredi 7 juillet 2000 (9h30-11h30).